



KOKOROE

Paris, le 13 Mars 2020

Face au Coronavirus, Kokoroe annonce deux mesures exceptionnelles à destination des DRH et Directeurs Formation

Des millions de collaborateurs seront à partir de lundi à leur domicile. Leur montée en compétences doit se poursuivre.

En cette période troublée, la crise du Coronavirus vient questionner nos modes de travail, de formation et de collaboration. Il y aura un avant et un après. Certaines pratiques, autrefois poussées à marche forcée, sont aujourd'hui encouragées, c'est le cas du télétravail.

Il en va de même pour la formation. Les modalités de la continuité pédagogique sont questionnées.

A l'heure où les séminaires sont annulés et les formations présentiels sont reportées, nous devons continuer d'investir dans les compétences. Alors que certaines activités sont impactées ou au ralenti, les collaborateurs à distance ont aujourd'hui l'opportunité de continuer à s'éveiller et se former.

Face à ces enjeux, Kokoroe a mis en place 2 mesures exceptionnelles :

- La création d'une task force afin d'activer sa plate-forme de formation en ligne et de son catalogue en 24h au sein des entreprises. Contact : raphaelle.covilette@kokoroe.fr
- Le lancement dès aujourd'hui d'une formation « Télétravail : comment s'organiser en solo » mise à disposition gratuitement et accessible depuis le lien suivant : <https://www.kokoroe.fr/list/efficacite-professionnelle/tele-travail-s-organiser-en-solo-6175.html>

Ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer le rappelait ce matin, nous avons une responsabilité collective : celle d'assurer une continuité pédagogique.

Contact : Raphaelle.covilette@kokoroe.Fr